



Montpellier, le 08 juillet 2025

## A TOUS LES CLUBS DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### APPEL A COTISATION FEDERALE SAISON 2025/2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée Générale FFK du 15 décembre 2018, il avait été décidé de fixer une cotisation fédérale pour les clubs installés dans les zones territoriales des régions.

Afin de vous permettre d'effectuer vos demandes de licences 2025/2026 auprès de la Fédération Française de Karaté, je vous invite à régler le montant de 250 € correspondant à la cotisation avant le 30 Septembre 2025.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 10 décembre 2021, la rétrocession aux organes déconcentrés se fera de la façon suivante : 50% pour le comité départemental et 50% pour la ligue Occitanie.

Merci de renvoyer le bon ci-dessous, au CD Karaté Hérault, BP 7250, MDSNM, 66 place de l'Egalité, 34080 Montpellier, accompagné du règlement par chèque à l'ordre du **Comité Départemental de l'Hérault de Karaté** avant le 30 Septembre 2025.

Si vous souhaitez faire un virement :

IBAN : FR76 1027 8090 8400 0203 0040 146 - BIC : CMCIFR2A

**Attention, n'oubliez pas d'inscrire votre numéro de club au dos du chèque, ou sur virement.**

Dans l'attente, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

**Deli MUEPU**  
**Président**

✂

FFKDA - COMITE DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT  
COTISATION 2025-2026

NOM DU CLUB \_\_\_\_\_

Numéro d'Affiliation \_\_\_\_\_

Montant dû : 250.00 €      avant le 30 septembre 2025

Règlement par chèque n° \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**Les reçus vous seront envoyés en retour par courrier mail.**

**FF KARATE**

Comité Départemental de l'Hérault de Karaté  
Maison Départementale des sports – BP7250 – 34086 MONTPELLIER cedex 4